

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 19 décembre 2017

Présents : Christian GIROD, Hubert BACOT, Christine MAUFFREY, Sébastien HENGY, Laurent ROUILLER, Jacques EME, Brigitte LAMBERT, Dominique JOLY, Christian DEMESMAY, Fabienne BAUDRAS, Danielle FARCY, Sylvette PAULIN, Marie-Anne LONGY, Cédric BURBAN, Martine VERMOT-DESROCHES

Le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé.

Le conseil a choisi pour secrétaire Christine MAUFFREY.

1/ Nouveaux tarifs salle pluriculturelle des Forges : eu égard aux problèmes régulièrement rencontrés relatifs au nettoyage de cette salle, Purdey Bidas propose que le ménage devienne une prestation obligatoire, tout comme celle du chapiteau. En effet, une fois ce dernier installé pour la saison, certains en profitent sans en régler la location. Le conseil municipal valide cette proposition. Les tarifs adoptés sont donc les suivants à compter du 1^{er} janvier 2018 :

- A) **Tarifs week-end complet avec ménage + chapiteau, hors zone toile :** Fraisanois → 1 100 €, habitants de Jura Nord → 1 500 €, extérieurs → 2 000 €
- B) **Tarifs week-end complet avec ménage, chapiteau et toile :** Fraisanois → 1 450 €, habitants de Jura Nord → 1 850 €, Extérieurs → 2 350 €

- C) Location du site à NO LOGO pour 2018 : le conseil municipal fixe à l'unanimité, moins 1 abstention, à 11 000 € la location pour 2018 (+ 2 jours gratuits). Ne souhaite plus, pour des raisons de sécurité, que les organisateurs accèdent en haut de la salle et leur demande de louer un local particulier pour y déposer leurs effets personnels.

2/ ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT COMMUNAL : le maire informe que Damien Mouillebouche avait sollicité un logement communal au-dessus de la mairie ; la commission s'est réunie et a fixé le montant du loyer mensuel à 400 €. Le conseil municipal entérine cette décision.

3/ IMPAYES DE LOYERS - SAISINE D'HUISSIER : Hubert BACOT informe que la commune a dû faire appel à un huissier pour régler les problèmes rencontrés avec une locataire à savoir, impayés de loyers et odeurs récurrentes d'urine d'animaux.

4/ BOIS

- a) **Tarifs des affouages 2017/2018** : Laurent ROUILLER propose de reconduire les tarifs de l'an passé, à savoir 55.00 € le lot de 10 stères (solution 1) et 35.00 € le stère livré à domicile (solution 2). Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité et valide également le règlement d'affouage correspondant.
- b) **LES GARANTS** sont Jacky Eme, Sylvette Paulin et Laurent Rouiller

c) BILAN VENTE DES BOIS 2017

1/ Etat des ventes des bois d'œuvre façonnés débordés bord de route 2017 : 82 955 € HT

Volumes : 1 169,96 m³ = 489,33 m³ (chêne) + 577,09 m³ (hêtre) + 103,54 m³ (pin sylvestre)

Ventes : 109 864 € HT = 75 104 € HT (chêne) + 29 760 € HT (hêtre) + 5000 € HT (pin sylvestre)

Charges associées : 26 909,08 € HT = 12 869,56 € HT (bucheronnage) + 9 359,68 € HT (débordage) + 4 679,84 € HT (assistance ONF)

Résultat net (ventes - charges associées) : 82 955 € HT

2/ Autres ventes de bois façonnés débordés (RESINEUX parcelles 109-113-115) en 2017 : 8 625 € HT

Volumes : 1 045 m³

Ventes : 29 840 € HT

Charges associées : 21 215,96 € HT

Résultat net (ventes - charges associées) : 8 625 € HT

3/ Ventes de bois en bloc 2017 (parcelles 65 - 66) : 10 482 € HT

Total vente : 10 482 € HT pour un volume vendu de 555,40 m³ soit un ratio de 18 €/m³

4/ Ventes de bois de chauffage 2017 : 23 380 € HT

Total vente : 23 380 € HT pour un volume vendu de 2 640 m³ soit un ratio de 8,50 €/m³

5/Bilan global des recettes et charges 2017 : 83 402 € HT

Ventes : 173 566 € HT

Charges : 90 164 € HT (inclus travaux 2017 (18 510 € HT) + contribution à l'hectare (2 700 € HT) + frais de garderie (20 830 € HT)

Résultat net recettes - charges 2017 : 83 402 € HT

Nota : ne sont pas comptabilisées les opérations associées à l'affouage, au bail de chasse et d'autres mineures.

6/ Assiette 2018 :

Parcelles exploitées en bois façonnés débordés : 24, 31, 39, 40, 49, 81, 121, 123, 124, 126, 127.

Vente en adjudication pour le chêne et en contrat d'approvisionnement pour les autres essences avec l'assistance ONF.

Parcelle réservée à l'affouage : parcelle 40

Parcelle en consultation pour bois de chauffage : parcelles 24, 31, 39, 49, 81, 121.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité l'assiette 2018.

7/Travaux 2018 :

Voir devis ONF : travaux sylvicoles sur parcelles 31, 125, 128, 129 + cloisonnement parcelles 42, 98, 104, 105.

Montant : 19 042,94 € HT.

Les travaux 2018 sont adoptés par le conseil municipal à l'unanimité.

5/ TRAVAUX COMMUNAUX : Sébastien HENGY prend la parole pour évoquer les travaux.

- Trou d'eau rue du Stade : 2 devis, l'un de 10 700 € et l'autre de 15 000 €.
- Ex place du Monument aux Morts : comment l'aménager ?
- Aire de jeux : devis de 5 000 € pour une proposition d'aménagement qui reste à peaufiner
- Impasse des Coudriers : il convient de consulter les entreprises. Estimation : 100 000 €
- Aménagement devant le collège : environ 300 000 € ; la commune prend à sa charge l'étude du projet et proposera à Jura Nord la finalisation du projet.
- Rafraichissement de la salle paroissiale (peinture et ventilation)
- Accès handicapés à l'Eglise (devis en attente)

6/ TARIFS 2018 : le conseil adopte à l'unanimité les tarifs et redevances suivants :

Eau

Taxes de base de l'abonnement au service de l'eau (compteurs) :

- Ø 15 : 24.00 €
- Ø 20 : 36.00 €
- Ø 30 : 42.00 €
- Ø 40 : 66.00 €
- Ø 50 & 60 : 144.00 €
- Ø 65 : 216.00 €

- eau : 1.40 €/m³

- taxe de raccordement au réseau d'eau : 900 €

RECONDUIT les tarifs ci-après :

- concession trentenaire colombarium : 450 €
- concession trentenaire cimetière (2m²) : 500 €
- loyer garages communaux : 30 €

CHAUFFAGE : les forfaits sont renouvelés et une régularisation de charges sera effectuée lors des relevés des compteurs calorifiques. Les locataires seront informés par courrier individuel de ce changement de facturation.

7/ LOCATION DE BALIROUTES : la commune va louer des baliroutes pour créer des aménagements ponctuels liés à la sécurité routière.

8/ SUCCESSION DETOT : le maire rappelle que suite au décès par suicide de cette personne, la commune doit régler les frais d'obsèques qui se montent à 4 560 € TTC. Le conseil municipal donne son accord.

9/ CCAS - INFORMATIONS : Christine Mauffrey prend la parole pour informer les élus que les ateliers prévention et animation qui ont lieu tous les lundis à la salle paroissiale rencontrent un vif succès. Ils sont organisés par PRODESSA et s'adressent plus particulièrement à nos anciens. Ils se termineront en juin.

Christine en profite pour informer les élus que le Foyer logement de Dampierre doit être rebaptisé. En effet, la Loi du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) en poursuivant notamment l'objectif de conforter et de dynamiser les Logements-foyers, a rebaptisé ces structures « résidences autonomie ». Le Foyer logement relève, par ses statuts, son fonctionnement et sa destination de cette catégorie. Le SIVU, par délibération du 14 décembre 2017, a renommé le Foyer Logement de Dampierre en Résidence Autonomie de Dampierre. Les communes membres du SIVU doivent approuver ce changement par délibération. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

10/ LOCATION DE LA GENDARMERIE : le conseil municipal donne son accord pour louer ce bâtiment à Florent SANSEIGNE, organisateur de NO LOGO, à compter du 1^{er} janvier 2018 moyennant un loyer mensuel de 400.00 €.

11/ MODIFICATION DES STATUTS DE JURA NORD : afin d'intégrer les nouvelles compétences obligatoires et

optionnelles, telles que GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, Assainissement), Centre de Secours, Haut-débit, il convient de modifier les statuts de la communauté de communes. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

12/ RECENSEMENT DE LA POPULATION : il se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018. Françoise Joly, Catherine Petit et Violette Di-Fabio sont engagées en tant qu'agents recenseurs.

13/ PERSONNEL - CREATION DE POSTES : 2 avancements de grades sont prévus au 1^{er} janvier 2018, à savoir garde champêtre chef principal et adjoint administratif principal de 1^{ère} classe. Le conseil municipal crée les deux postes correspondants.

14/ RUISSEAU MIGNOT - 2EME TRANCHE DES TRAVAUX : le maire informe qu'après la 1^{ère} tranche, la 2^{ème} tranche de restauration du ruisseau Mignot est terminée. Celle-ci a été faite en co-maîtrise d'ouvrage avec l'EPTB Saône-Doubs. Par ailleurs, et comme le précise la convention, la maîtrise d'œuvre des travaux, la préparation, l'exécution et le suivi des marchés publics ainsi que les demandes et suivis des subventions afférentes au projet ont été réalisés par l'EPTB. En tant que mandataire de la co-maîtrise d'ouvrage, les règlements seront assurés par l'EPTB Saône et Doubs et la participation financière de la commune sera effectuée à l'issue de la réception des travaux selon le décompte général définitif de l'opération. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Christian Demesmay demande que les bacs du cimetière soient vidés plus régulièrement.

Vu par Nous, Christian GIROD, Maire de la Commune de Fraisans, pour être affiché le 19 janvier 2018 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

La Secrétaire,



C. Mauffrey

Le Maire,



C. Girod